

La Roche-sur-Yon, le vendredi 9 novembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt-quatre septembre à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Nathalie BRUNAUD SEGUIN
- Laurence DE ENA donne pouvoir à Patricia LEJEUNE
- Sylvie CHARTIER donne pouvoir à Joël SOULARD
- Anita CHARRIEAU donne pouvoir à Thierry DE LA CROIX
- Malik ABDALLAH donne pouvoir à Luc BOUARD en début de séance
- Dominique GUILLET donne pouvoir à Sylvie DURAND
- Christine RAMBAUD BOSSARD donne pouvoir à Yannick DAVID
- Franck POTHIER donne pouvoir à Patrick DURAND
- Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Anne AUBIN SICARD

Jean-Marie CHAMARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal du 22 mai 2018 est soumis à l'approbation du Conseil et n'appelle aucune remarque.

COMMISSION FINANCES - SECURITE CIVILE - PERSONNEL

1 OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR EXERCICES 2012 ET SUIVANTS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a procédé à l'examen de la gestion de La Roche-sur-Yon Agglomération pour les exercices 2012 et suivants.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante et donne lieu à un débat.

Prend acte.

2 REMISE GRACIEUSE EN FAVEUR DE M. VINCENT LARRIEU SUITE AU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite au contrôle des comptes de la Roche-sur-Yon Agglomération courant 2017, la Chambre Régionale des comptes a rendu un jugement mettant en débet M. Vincent LARRIEU, Trésorier principal en fonction, pour un montant brut de 19 461 euros avec un reste à charge minimum de 729 euros et un montant rémissible de 18 732 euros.

L'avis du Conseil communautaire est requis pour que le Ministre chargé des finances puisse statuer sur sa demande de remise gracieuse.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'émettre un avis favorable pour une remise gracieuse en faveur de M.LARRIEU, pour un montant de 18 732 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La décision modificative n° 2 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire pour permettre la réalisation de dépenses et de recettes.

Les principales inscriptions concernent :

Pour le Budget principal :

- désajustements de crédits liés au FPIC, en dépenses (67 460 euros) et en recettes (138 432 euros),
- des crédits complémentaires pour l'amortissement des subventions (52 102 euros),
- l'informatisation du réseau des médiathèques (28 340 euros),
- des crédits équilibrés en dépenses et en recettes liés à la mobilisation d'un emprunt (3 000 000 euros),
- des ajustements sur le plan pluriannuel d'investissement pour tenir compte de l'avancement des opérations,

Pour le budget Ateliers relais :

- l'intégration des avances faites pour l'extension de l'usine relais n° 36 (1 030 000 euros),

Pour le budget Transports :

- l'ajustement des crédits de la DSP (147 000 euros).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 FONDS DE CONCOURS LA FERRIERE : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Ferrière un fonds de concours de 159 022 €, au titre de l'enveloppe de base, pour la construction d'une Maison de l'Enfance.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS-POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

En application de l'article R. 2333-120-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ayant instaurés la redevance du stationnement ont l'obligation de signer une convention avec les EPCI exerçants la compétence Transport et Mobilité, avant le 1er octobre, afin de fixer les modalités de répartition de ces recettes.

Le conseil est appelé à approuver la convention proposée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION COEUR DE VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi.

Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français entre l'espace rural et les grandes Agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter.

L'inscription de la ville de La Roche-sur-Yon dans ce plan gouvernemental vient conforter une politique menée depuis 4 ans, qui fait de la revitalisation du cœur de ville l'un de ses engagements phares.

Afin de garantir l'approche globale de ce dispositif, il est nécessaire d'associer l'intercommunalité dont elle est membre car plusieurs thématiques d'intervention relèvent des compétences intercommunales et parce que le succès du projet de territoire implique une coordination et une cohérence des stratégies et des actions entre la commune et l'intercommunalité.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention cadre pour ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 ADHESION AU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE ET ENGAGEMENT DE GARANTIE PREMIERE DEMANDE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

L'Agence France Locale est un établissement de crédit agréé proposant des financements court et long terme à ses collectivités locales actionnaires. Le capital de l'Agence France Locale est détenu exclusivement par des collectivités territoriales françaises.

Il est proposé au Conseil d'adhérer au groupe Agence France Locale et de souscrire une participation au capital d'un montant global de 131 400€ (paiement en 5 fois).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 LOTISSEMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA CHAIZE LA FOLIE 4 ET LA ROCHE-SUR-YON LES BAZINIÈRES - CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Considérant que les zones d'activités économiques de La Chaize la Folie 4 et de La Roche-sur-Yon Les Bazinières ne disposent plus de terrains à céder, il est proposé au Conseil d'Agglomération de clore les budgets annexes correspondants au 31 décembre 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET TERRAIN DE GRANDS PASSAGES - ASSUJETTISSEMENT DE L'ACTIVITE A LA TVA ET MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil d'assujettir l'activité d'aires d'accueil des gens du voyage et terrains de grands passages à la TVA à compter du 1er janvier 2019, cette activité agissant dans un secteur concurrentiel potentiel confirmé par l'Administration fiscale (QST-AN-15-4770QE) et de mettre à jour les règlements intérieurs correspondants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SITE DE BEAUTOUR

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le centre Beautour, initié par la Région des Pays de la Loire, est géré depuis 2013 par une Société Publique Locale chargée de la gestion et du projet de développement.

La Région Pays de la Loire a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon et son Agglomération afin de prendre en charge l'avenir de ce site.

La ville de La Roche-sur-Yon, propriétaire du site de Beautour entend s'appuyer sur son Agglomération afin de développer un nouveau projet sur ce site. A cet effet, La Roche-sur-Yon Agglomération a engagé le processus de transfert d'une nouvelle compétence lors de sa séance du 10 juillet 2018 afin de mettre en œuvre ce nouveau projet et d'en assurer la gestion.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'engagement d'une procédure d'appel à projets sous forme d'une délégation de service public afin d'exploiter le site de Beautour.

11 PARC D'EXPOSITIONS : MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Parc des Expositions des Oudairies fait partie des équipements économiques majeurs d'un territoire, a fortiori sur celui de la ville de La Roche-sur-Yon.

Géré par la SEM Oryon depuis plusieurs années, la sphère d'attraction de cet équipement s'est élargie bien au-delà du territoire de la ville pour devenir un équipement structurant du territoire communautaire et vendéen.

Par conséquent, il est proposé au conseil d'agglomération de compléter la compétence ci-dessous en intégrant le Parc des Expositions des Oudairies et la salle du Bourg qui forment un ensemble complémentaire dans le cadre de la délégation de service public actuelle.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe du transfert de la compétence Parc des Expositions et tous équipements économiques complémentaires nécessaires au développement de l'activité économique et événementielle.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 CONSTITUTION D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui rend obligatoire la création d'un conseil de développement pour tous les établissements à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, La Roche-sur-Yon Agglomération doit procéder à la constitution d'un conseil de développement intercommunal.

Il est proposé au conseil d'agglomération d'approuver cette création et le cadre des missions dévolues au conseil de développement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 LOTISSEMENT « LA PALOIRE » ET RUE DE LA VANNOIRE A NESMY- SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Ce dossier concerne la réalisation de 3 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (habitat individuel) sur deux sites distincts : 2 logements au sein du lotissement "La Paloire" et 1 logement rue de La Vannoire à Nesmy.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € au profit de Vendée habitat pour la réalisation d'un logement locatif social financé en PLAI-r. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

QUESTION ADOPTÉE PAR

44 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier

14 CONVENTION CADRE DE TERRITOIRE POUR LE LOGEMENT DES SALARIÉS ENTRE ACTION LOGEMENT ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil doit approuver la convention cadre entre La Roche-sur-Yon Agglomération et Action logement pour le logement des salariés sur le territoire de l'agglomération.

L'objet de cette convention est de déterminer les grandes orientations de l'activité d'Action logement sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération :

- Faciliter l'accès au logement des jeunes et des salariés en mobilité professionnelle ;
- Lutter contre la fracture territoriale par la rénovation du centre-ville : « Action Cœur de Ville » ;
- Soutenir le territoire par la mise en œuvre du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine à l'échelle de l'agglomération (PRIR de La Vignes aux Roses).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 CONVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 ENTRE L'ETAT ET LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION POUR LE FONCTIONNEMENT DES TROIS AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AVENANT 1)

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'arrêté du 9 mars 2018 modifie les montants de la participation de l'Etat au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage et impose un avenant pour chaque aire.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président à signer les trois avenants aux trois conventions pour l'année 2018 entre l'Etat et La Roche-sur-Yon Agglomération pour les trois aires d'accueil des gens du voyage.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 447 000,00€ SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR L'ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS A LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 447 000,00 €, soit 134 100,00 € souscrit par Immobilière Podéliha auprès de la C.D.C. pour l'acquisition en VEFA de 4 logements situés au lieu-dit Pré du Chêne à la Ferrière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 650 000,00€ SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 650 000,00 €, soit 195 000,00 € souscrit par Immobilière Podéliha auprès de la C.D.C. pour l'acquisition en VEFA de 8 logements situés Boulevard d'Angleterre, Rue Bossuet à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 393 000,00€ SOUSCRIT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS A MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 393 000,00 €, soit 117 900,00 € souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la C.D.C. pour la construction de 4 logements situés ZAC de la Grimoire, Tranche 1B à Mouilleron-le-Captif.

QUESTION ADOPTÉE PAR

44 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier

19 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 2 102 637,89€ SOUSCRIT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VENDEE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR L'ACQUISITION DE L'EHPAD LES BORDS D'AMBOISE A MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 2 102 637,89 €, soit 630 791,37€, souscrit par l'Office public de l'habitat de Vendée auprès de la C.D.C. pour l'acquisition de l'EHPAD « Les Bords d'Amboise » situé à Mouilleron-le-Captif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU MANDATAIRE ELU REPRESENTANT LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU SEIN D'ORYON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le conseil est appelé à examiner le rapport de son représentant au sein du Conseil d'Administration d'ORYON sur l'activité et

la situation financière de la SAEM pour l'exercice 2017.

Globalement l'activité des pôles est stable, hors variations susvisées en matière de ventes de locaux d'activités, de logements PSLA et de terrains.

Des travaux de gros entretien du patrimoine locatif ont été mis en œuvre de façon importante cette année.

Le résultat de l'exercice s'établit à + 619k€ (vs+89k€).

21 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION (S.M.G) DU CENTRE UNIVERSITAIRE DEPARTEMENTAL DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Par courrier en date du 2 juillet 2018, le Président du Syndicat Mixte de Gestion adresse une demande de subvention exceptionnelle, pour la prise en charge à part égale entre l'Université, le Conseil Départemental et l'Agglomération, des frais de conseils dans le cadre de l'audit sur l'organisation et la gestion du CUD (7 000 euros chacun) réalisé par le Cabinet DELOITTE et pour l'achat par le CUD, de rampes d'éclairages, financés à parité entre le Conseil départemental et l'Agglomération (5 000 euros chacun).

C'est donc, une subvention exceptionnelle de 12 000 euros qui est sollicitée par le Président du Syndicat Mixte de Gestion pour la couverture de ces deux dépenses.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 CONVENTION RELATIVE A UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN ET HORS AGGLOMERATION FIXANT LES CONDITIONS DE SON ENTRETIEN

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Directeur des Déplacements Doux, approuvé en 2017, l'Agglomération aménage un itinéraire entre les communes des Rives de l'Yon (Saint Florent des Bois) et La Roche-sur-Yon.

Une partie de la liaison en sortie de la commune des Rives de l'Yon (Saint Florent des Bois) se situe en bordure de la route Départementale n°36. Le projet consiste à sécuriser le parcours, notamment, en créant une bordure de séparation le long de l'aménagement qui sera, quant à lui, en finition sablé compacté.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention avec le département valant permission de voirie et portant sur la réalisation et l'entretien des aménagements.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Attribution de l'aide au transport scolaire 2017-2018 pour la famille Chupeau suite à un problème d'acheminement du dossier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 APPPOSITION DU SIGLE S3A (SYMBOLE D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ACCESSIBILITE) - SIGNATURE DU CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION DU PICTOGRAMME S3A

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

Développé par l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis), le sigle S3A ou Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité garantit un accompagnement humain, technique et organisationnel dans toutes les démarches utiles aux personnes handicapées mentales et déficientes intellectuelles.

La Roche-sur-Yon Agglomération décide de s'engager dans cette démarche et d'apposer ce sigle dans tous les accueils de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Afin de pouvoir utiliser ce logo, un contrat de licence d'utilisation du pictogramme est conclu entre l'UNAPEI (et ses associations) et La Roche-sur-Yon Agglomération.

Ce contrat, conclu pour 5 ans, définit les obligations de l'association et celles du partenaire notamment dans le respect de la charte graphique, ainsi que les conditions d'utilisation et de résiliation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 ACCUEIL DU PUBLIC, GESTION DES FLUX ET ENTRETIEN DANS LES DECHETERIES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre de sa compétence déchets ménagers exploite six déchèteries sur son territoire. Les missions d'accueil du public, de gestion des flux et d'entretien des sites sont réalisées par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Le marché actuel arrive à échéance à la date du 31/12/2018.

En application des critères de sélection des offres prévus par le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres du 28 août 2018 a attribué l'appel d'offres comme suit :

- VEOLIA – GRANDJOUAN (85000 La Roche-sur-Yon), pour un montant annuel non contractuel (ayant servi de base à l'analyse) de 657 070,60 € HT.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Agglomération d'autoriser Le Président ou un Vice-président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en exécution.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des décisions prises entre le 27 juin et le 11 Septembre 2018 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

